

Medical Eligibility Committee
Comité d'admissibilité médicale



Plan d'activités 2018-2021

Medical Eligibility Committee

151 Bloor Street West, 9th floor
Toronto ON M5S 1S4

Telephone 416-327-8512
Toll free 1-866-282-2179
TTY 416-326-7TTY (889)
TTY Toll free 1-877-301-0TTY (889)
Facsimile 416-327-8524

Comité d'admissibilité médicale

151, rue Bloor ouest, 9^e étage
Toronto ON M5S 1S4

Téléphone 416-327-8512
Sans frais 1-866-282-2179
ATS 416-326-7889
ATS sans frais 1-877-301-0889
Télécopieur 416-327-8524



Ontario

Le 29 décembre 2017

L'honorable Dr Eric Hoskins
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Bureau du ministre
Édifice Hepburn, 10^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 2C4

Objet : Plan d'activités du Comité d'admissibilité médicale

Monsieur le Ministre,

Au nom du Comité d'admissibilité médicale, je suis heureux de vous présenter le plan d'activités pour les exercices 2018 à 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président du Comité d'admissibilité médicale,

David Borenstein

Table des matières

Mandat.....	1
Mission.....	1
Analyse du milieu : Facteurs externes	1
Limite de dix ans pour les nominations	1
Diversité de genre des membres	1
Élaboration d'un cadre de rémunération	2
Examen du mandat.....	2
Analyse du milieu : Facteurs internes	2
Quorum.....	2
Gestion des cas	2
Orientations stratégiques	3
Recrutement des membres	3
Perfectionnement professionnel et formation	3
Procédures du Comité	3
Réduction du temps entre la présentation de l'appel et la décision	3
Préparation de documents de responsabilisation	4
Technologie de l'information/plan de prestation de services électroniques	4
Mise à jour du Système de gestion des cas	4
Dossiers électroniques	4
Site Web du Comité.....	4
Mesures de rendement	4
Principaux risques et stratégies d'atténuation.....	5
Participation du Comité.....	5
Ressources humaines	5
Composition.....	5
Membres (au 31 décembre 2017).....	5
Personnel	5
Budget proposé.....	6

Mandat

Le Comité d'admissibilité médicale est créé en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et tranche de façon indépendante toutes les questions de droit et de fait relevant de son champ de compétence.

En cas de différend concernant une décision du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario selon laquelle un assuré n'a pas droit à un service assuré dans un hôpital ou un établissement de santé du fait que ce service n'est pas nécessaire du point de vue médical, l'affaire peut être renvoyée devant le Comité.

Lorsque le Comité le juge nécessaire, il peut interviewer la personne assurée et discuter de son dossier avec elle ou son médecin. Après avoir étudié la question, le Comité doit présenter des recommandations au directeur général à l'effet que le montant ou les montants réclamés par la personne assurée devraient être payés, ou que le directeur général devrait refuser le paiement. Les décisions du Comité ont force exécutoire, et le directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario doit les respecter.

Mission

Le Comité agira avec intégrité afin d'assurer un examen juste, équitable et professionnel des dossiers qui lui sont soumis, tout en se conformant aux lois pertinentes et en étant responsable de ses décisions et de ses gestes.

Analyse contextuelle : Facteurs externes

Limite de 10 ans de la durée d'une nomination

La nomination des membres du Comité sont assujettis à la Directive concernant les organismes et les nominations, qui limite à 10 ans la durée des mandats des membres nommés à des tribunaux décisionnels. Au 31 décembre 2017, le Comité comptait deux membres. En février 2018, le mandat de l'un d'eux atteindra la durée maximale de 10 ans.

Diversité des genres chez les membres

En 2016, le gouvernement de l'Ontario a annoncé de nouvelles cibles en matière de diversité des genres afin de s'assurer qu'un plus grand nombre de femmes ont la possibilité d'accéder à des postes de direction dans des commissions et organismes provinciaux. L'objectif était d'atteindre d'ici 2019 une représentation des femmes d'au moins 40 p. 100 de toutes les nominations dans l'ensemble des commissions et des

organismes de la province, y compris le Comité. Au 31 décembre 2017, on recensait une femme au sein du Comité (soit une représentation de 50 p. cent).

Élaboration d'un cadre de rémunération

En 2017, le Comité a participé à des consultations sur les travaux du gouvernement de l'Ontario visant à élaborer un cadre de rémunération équitable et durable à long terme pour les personnes nommées à des tribunaux décisionnels. Selon le gouvernement de l'Ontario, le cadre tiendra compte de la portée et de la complexité des tribunaux décisionnels et établira un équilibre entre la nécessité d'attirer et de retenir les talents nécessaires à la prestation de services publics de grande qualité, et la gestion responsable des deniers publics. Les augmentations de la rémunération des membres ont une incidence sur les dépenses du Comité.

Examen du mandat

La Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux exige que l'ensemble des tribunaux décisionnels participent à un examen de mandat tous les six ans. L'examen de mandat vise à s'assurer que le mandat du tribunal continue d'être pertinent, que sa structure de gouvernance et ses systèmes de gestion demeurent adaptés à son mandat et à ses fonctions et qu'il est responsable, transparent et efficace dans ses activités tout en demeurant indépendant dans sa prise de décisions. Un examen de mandat vise également à déterminer si les fonctions du tribunal sont mieux exercées par le tribunal et si elles pourraient être mieux exécutées par un ministère, un autre organisme ou une autre entité. Un examen du mandat du Comité a débuté en 2017-2018.

Analyse contextuelle : Facteurs internes

Quorum

Au 31 décembre 2017, le Comité ne comptait pas un nombre suffisant de membres pour constituer un quorum ou exercer l'ensemble de ses fonctions. Un membre supplémentaire est en effet requis pour atteindre un quorum. Par conséquent, le Comité n'est pas, depuis le 19 mars 2016, créé en bonne et due forme. Des activités de recrutement ont actuellement lieu pour veiller à ce que le Comité puisse constituer un quorum.

Gestion des cas

Le nombre d'appels interjetés devant le Comité est généralement minime. Compte tenu du peu de dossiers actifs, les possibilités pour les membres d'acquérir et de maintenir une expérience pratique en matière d'arbitrage sont limitées. En raison du faible

nombre de dossiers actifs, il est également difficile de prévoir le niveau d'activité et les dépenses.

Orientations stratégiques

Recrutement des membres

Au 31 décembre 2017, le Comité ne comptait pas un nombre suffisant de membres pour constituer un quorum ou exercer l'ensemble de ses fonctions. En effet, trois membres sont nécessaires pour l'atteinte d'un quorum, mais le Comité n'en compte que deux. Qui plus est, l'un des membres atteindra la durée maximale de son mandat de 10 ans en février 2018.

Le recrutement de membres continuera d'être une priorité pour le Comité en 2018-2019 et au-delà, le but étant de veiller à ce que le Comité soit composé d'un nombre suffisant de membres pour assurer la continuité de ses activités, qu'il reflète la diversité culturelle de la population de la province, et qu'il continue d'atteindre l'objectif de représentation de 40 p. 100 de femmes siégeant au Comité.

Perfectionnement professionnel et formation

Un nouveau président a été nommé au Comité en mai 2017, et l'on s'attend à ce que de nouveaux membres soient nommés. Le perfectionnement professionnel et la formation représenteront une priorité pour le Comité. Un plan de formation et de perfectionnement professionnel sera conçu et mis en œuvre par le président en consultation avec l'avocat du Comité et le Secrétariat des conseils de santé, qui fournit du soutien administratif au Comité.

Procédures du Comité

Le nouveau président du Comité, en consultation avec l'avocat du Comité et le Secrétariat des conseils de santé, élaborera de nouvelles règles de pratique et de procédure, ainsi que des modèles de communication avec les parties.

Réduction du temps entre la présentation de l'appel et la décision

Comme nous l'avons mentionné précédemment, au 31 décembre 2017, le Comité ne comptait pas un nombre suffisant de membres pour constituer un quorum. Par conséquent, la composition du Comité n'est pas, depuis le 19 mars 2016, conforme à la loi. Une fois le processus de recrutement terminé et un quorum atteint, il pourra rapidement se consacrer aux dossiers qui se sont accumulés dans l'intervalle. En date du 31 décembre 2017, 19 affaires étaient en attente d'examen par le Comité.

Préparation de documents de responsabilisation

En 2018-2019, le Comité élaborera ses documents de responsabilisation, y compris son mandat et son énoncé de mission, sa Politique en matière de consultation, sa Politique relative aux normes de service, sa Politique concernant les plaintes du public, son Plan d'éthique, les règles relatives aux conflits d'intérêts, les règles relatives aux activités politiques, le code de déontologie, les descriptions de postes et les compétences de base des membres.

Plan de prestation de services électroniques et de technologie de l'information

Mise à jour du système de gestion des dossiers

Le système de gestion des dossiers actuellement utilisé pour suivre l'état d'avancement des appels devant le Comité doit être mis à jour afin d'améliorer la gestion des dossiers, y compris les processus électroniques et les fonctions avancées de production de rapports. Le Secrétariat des conseils de santé, qui fournit du soutien administratif au Comité, amorcera son examen des exigences opérationnelles en vue de mettre à jour le système de gestion des dossiers en 2018-2019.

Dossiers sur support électronique

En 2016-2017, le Secrétariat des conseils de santé a élaboré un projet pilote visant à enregistrer sur support électronique les dossiers traitant des affaires entendues par un autre conseil relevant de sa compétence. Si le projet pilote est concluant, le Secrétariat examinera la possibilité d'enregistrer tous les dossiers du Comité sur support électronique.

Site Web du Comité

Des renseignements sur le Comité sont actuellement affichés sur le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. En sa qualité de tribunal décisionnel indépendant, le Comité juge prioritaire l'élaboration d'un site Web indépendant et informatif pour le public, les intervenants et les membres. Ce site serait offert en français et en anglais et satisferait aux exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Mesures de rendement

Le Comité s'est engagé à fournir des services de grande qualité à la population et aux parties comparaissant devant lui et préparera une nouvelle norme de service en 2018-2019.

Principaux risques et stratégies d'atténuation

Mobilisation du Comité

Le faible nombre d'appels interjetés devant le Comité offre peu d'occasions de mobilisation des membres. Il pourrait s'ensuivre une augmentation du nombre de membres qui choisissent de ne pas être nommés de nouveau au Comité.

L'activité limitée du Comité exige également de donner de la formation aux membres avant chaque arbitrage, car ils risquent d'avoir oublié les connaissances institutionnelles de base depuis le dernier rendu d'une décision.

La possibilité de nominations croisées de membres entre d'autres tribunaux décisionnels pourrait favoriser une meilleure mobilisation de la Commission grâce à une expérience décisionnelle plus tangible.

Ressources humaines

Composition

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée peut nommer jusqu'à 15 médecins comme membres du Comité. Selon la *Loi sur l'assurance-santé*, trois membres constituent un quorum et suffisent pour mener à bien l'ensemble des fonctions du Comité.

Au 31 décembre 2017, le Comité était composé de deux membres, dont l'un qui en assurait la présidence.

Tous les membres du Comité sont nommés à temps partiel.

Membres (31 décembre 2017)

Nom	Première nomination	Fin du mandat
David Borenstein (président)	Mai 2017	Mai 2019
Susan Au	Février 2008	Février 2018

Personnel

Le Conseil est appuyé par 21 employés du Secrétariat des conseils de santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le Secrétariat des conseils de

santé est dirigé par un registraire et comprend une équipe de soutien à la direction, une équipe de gestion des dossiers, une équipe de soutien administratif et une équipe des technologies de l'information.

Le personnel du Secrétariat des conseils de santé appuie également quatre autres organismes décisionnels : la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS), la Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS), le Comité d'examen du Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (POAVHC) et le Comité d'admissibilité médicale (CAM). Les bureaux de la Commission et les salles d'audience de Toronto sont partagés avec d'autres organismes décisionnels. Le Secrétariat des conseils de santé traite également les demandes de remboursement des indemnités quotidiennes et des dépenses présentées par les membres du public qui siègent aux ordres de réglementation des professions de la santé.

La structure de ressources partagées permet de réaliser des gains d'efficacité sur le plan des finances et des activités, y compris de déplacer les ressources en fonction de la variabilité du nombre d'appels dont sont saisis les organismes décisionnels. Ce modèle de partage est conforme aux récentes tendances en matière de regroupement des organismes qu'on observe dans le secteur de la justice administrative de l'Ontario.

Budget proposé

Les renseignements financiers présentés ci-après ne comprennent pas les salaires du personnel du Secrétariat des conseils de santé ni les frais liés à ses installations, car ces dépenses sont partagées entre le Conseil, la CARPS, la CARSS, le Comité d'examen du POAVHC et la CRPEM, et appuient également la fonction du Secrétariat des conseils de santé qui consiste à traiter les demandes de remboursement des indemnités quotidiennes et des dépenses présentées par les membres du public qui siègent aux ordres de réglementation des professions de la santé.

Catégorie de dépenses	2016-2017 ¹	2017-2018 ²	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Paiements d'indemnité quotidienne – temps partiel	739	15 000	15 000	10 000	10 000
Déplacements ³	135	1 000	1 000	500	500
Services juridiques	0	10 000	15 000	5 000	5 000

¹ Montants réels. Le Comité n'était pas dûment constitué en 2016-2017 et n'a donc rendu aucune décision au cours de cette année.

² Montants prévus.

³ Peut comprendre les déplacements, l'hébergement ou les repas.

Autres services, fournitures, etc. ⁴	1 360	3 000	3 000	3 000	3 000
Total	2 234	29 000	34 000	18 500	18 500

Les dépenses du Conseil en 2017-2018 et en 2018-2019 devraient augmenter par rapport aux années précédentes en raison des facteurs suivants :

- La nomination d'un nouveau président en mai 2017.
- Une avance sur salaire versée à un avocat indépendant qui appuiera les travaux du Comité.
- Les travaux du président et de l'avocat du Comité pour établir de nouvelles règles de pratique et procédure, et pour concevoir des modèles de communication avec les parties et les documents de responsabilisation.
- Les efforts pour gérer les dossiers accumulés alors que le Comité n'était pas dûment constitué en raison d'un nombre insuffisant de membres pour l'atteinte d'un quorum (assujetti à la nomination d'un troisième membre pour constituer un quorum).
- Une augmentation de 8 p. 100 de la rémunération des membres annoncée par le gouvernement de l'Ontario en décembre 2017.

Le budget proposé du Comité pour 2019-2020 et les exercices subséquents a été maintenu à 18 500 \$ par année, mais pourrait diminuer ou augmenter en fonction du nombre de dossiers et des augmentations éventuelles de la rémunération des membres. Même si le nombre de cas à gérer diminue, des coûts supplémentaires pourraient être requis pour des priorités comme la mise au point d'un site Web pour le Comité.

⁴ Il peut s'agir de services de traduction, de services de conversion de documents publics en format accessible, d'accès à une base de données juridique, d'affichage, etc.